

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



Février 2025

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -

BULLETIN SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Assister à l'Assemblée générale du CRÉAL, c'est :

- *Participer à définir l'orientation,*
- *Envisager les actions à mener et leur mise en œuvre,*
- *Assurer la pérennité et le renouvellement de l'association (notamment en participant à ses structures internes : commissions ponctuelles, comité de rédaction du bulletin, conseil d'administration.)*

*Nous comptons sur votre présence
à la Maison Saint-Sever (salle n°5)*

*10-12 rue Saint-Julien à Rouen
(quartier Saint-Sever, voir plan page 9)*

*le samedi 8 février 2025 à 14h30 heures.
(accueil à partir de 14h00)*

*L'AG sera précédée à 14h30 par une présentation et un débat sur le texte
du Réseau pour une école émancipatrice et laïque - REEL*

<http://www.creal76.fr/medias/files/appel-reelsite.pdf>

SOMMAIRE

- 2 - Édito
- 3-9 - Rapport d'activité
- 10 - Plan d'accès
- 11-16 - Annexes

Un apéritif ou rafraîchissement sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale et la soirée se terminera par un repas convivial sorti du panier.



Édito

Déréglementer, déréguler

Voilà peut-être les actions qui caractérisent cette période du capitalisme propulsant l'ultralibéralisme et le libertarianisme sur fond d'extrémisme de droite et de religiosité. Il s'agit de réduire la sphère politique et les politiques publiques pour leur substituer l'entreprise privée dans sa version ubérisée. Cela concerne, si l'on suit Elon Musk ou Javier Milei et d'autres de plus en plus nombreux, toutes les facettes de la vie sociale et individuelle : économie, administrations, éducation, information qu'il ne serait même plus nécessaire de vérifier... Leur soutien ou leur union avec les extrêmes droites est lourde de remise en cause des systèmes de solidarité et de principes conquis au cours des générations passées. Le 20 janvier, Donald Trump, dans un élan de nationalisme empreint de messianisme et de climatoscepticisme, s'en prenait aussi aux identités de genre, à l'éducation, à la Justice et à "l'invasion" migratoire...

La période est aussi au contrôle des populations, à la militarisation, aux menaces sur la paix. Le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, dit dans *Le Monde* du 14 décembre 2024 : « **Dépenser plus pour la défense signifie dépenser moins pour d'autres priorités** » et de citer « **les systèmes de retraite, de santé et de sécurité sociale** ».

L'urgence climatique passe bien sûr à la trappe avec une telle vision belliciste dans un contexte de détricotage des conquêtes sociales et des droits humains, d'impuissance des instances internationales et des commissions de crimes de guerre.

Et la laïcité ?

La France s'inscrit dans ce maelström de régressions sociales, démocratiques et laïques. F. Bayrou, à la manœuvre pour durer, ministre de l'Éducation nationale d'É. Balladur fin 1993, voulait ouvrir sans limite le robinet des financements publics de l'enseignement privé. Nous n'avons rien à attendre de ce côté de l'échiquier politique obstiné dans le déni démocratique des derniers scrutins électoraux, ni de l'extrême droite falsifiant la laïcité en principe cocardier pour masquer son racisme foncier. En Corse le 15 décembre, le pape remettait en cause la loi de 1905 en prêchant : « **Une saine laïcité signifie libérer la religion du poids de la politique et enrichir la politique par les apports de la religion [...]** ». Les faux amis de la laïcité ne sont pas en reste quand, autour du 20^e anniversaire de la loi de 2004 proscrivant le port de signes religieux ostensibles à l'école, ils continuent de

dénoncer une mesure « **liberticide, discriminatoire et islamophobe** ». La campagne antilaïque se poursuivait par la publication en décembre sur le site officiel « Vie publique.fr » d'un article intitulé « L'action sociale : de la laïcité de séparation à la laïcité de coopération ». L'auteur, Philippe Portier (de « Vigie de la laïcité » !) écrit : « **dans un grand mouvement croisé, les Églises apportent leur soutien à l'État, l'État apporte son aide aux Églises** ». Ce que fait la loi Debré pour financer l'enseignement privé, ce qu'a appliqué E. Macron en assistant à la messe ès-qualités le 9 décembre à Notre-Dame de Paris. Les laïques doivent combattre cette laïcité de **coopération** révélant une tentative néo-concordataire des rapports entre politique et religions à rebours de la loi de **séparation** des Églises et de l'État de 1905.

Le CREAL76 doit réfléchir à un travail d'éducation populaire, de clarification dans cette période de remise en cause de la laïcité, d'anathèmes, de confusions. Notre tâche est d'autant plus nécessaire dans ces temps de déréglementation, de dérégulation, de basculement vers l'individualisme absolu avec l'extrême droite politique ou religieuse déjà à l'œuvre dans nombre de pays ou en embuscade dans nombre d'autres.

Condorcet, auteur du rapport de projet d'instruction publique de 1792, dira dans un discours : « **Il ne peut y avoir ni vraie liberté ni justice dans une société si l'égalité n'est pas réelle** ».

Est-ce dire que l'instruction, le niveau d'éducation n'induisent pas, seuls, la rationalité et l'esprit critique dans le domaine politique, électoral ? Assurément le combat laïque et le combat social doivent être concomitants, travaillons à les poursuivre !

Le 22 janvier 2025
Francis VAHNÉE



COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME

www.creal76.fr

Assemblée générale statutaire 2025

Rapport moral et d'activité

EXERCICE 2024

présenté au nom du Conseil d'Administration

Ce rapport moral et d'activité et le rapport financier constituent un ensemble apportant les informations sur l'action menée au cours de l'année 2024. C'est à partir de ces éléments et du débat sur l'orientation et les perspectives du CREAL76 que seront définies les propositions pour l'année qui s'ouvre et les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation.

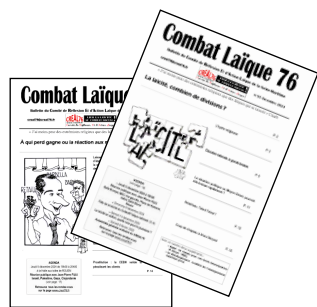
Chaque adhérent.e doit connaître, examiner, soumettre à la critique les nombreux rouages et outils de notre association pour travailler collectivement à leur amélioration car une organisation en bon état de marche et impliquant le plus grand nombre est un gage de l'efficacité de nos actions.

I . Des instances et des comptes-rendus réguliers

- Le Conseil d'administration s'est tenu chaque mois (sauf juillet et août) avec 8 à 11 membres et la présence de 2 ou 3 adhérent.es. Le CA est ouvert à tous ceux et toutes celles qui, adhérant au CREAL76, souhaitent apporter une participation active même ponctuelle. Que ceux et celles qui souhaitent connaître les lieux et dates des CA se manifestent dès le début de l'année.
- Chaque adhérente.e reçoit le compte-rendu de cette réunion dans la *Lettre du CREAL76*. Cet envoi peut être l'occasion de communiquer d'autres informations.
- L'assemblée générale statutaire a été convoquée dans les formes et délais prévus par les statuts. La convocation est accompagnée d'un document contenant le rapport moral et d'activité, le rapport financier ainsi que d'autres informations permettant à chaque adhérent.e de bien cerner la réalité de l'association et de préparer sa participation active à l'AG.
- Un impératif pour pérenniser notre association est, plus que jamais, de rajeunir et renouveler son équipe d'animation dont la plupart des membres sont présents depuis de nombreuses années et dont le remplacement devient incontournable.

Débat : Quel bilan tirer du fonctionnement des instances du CREAL76 en 2024 sans présidence ?

II . Les outils de communication et d'expression du CREAL76



A. Le bulletin *Combat laïque*, une vitrine du CREAL76

Combat laïque n'est pas un simple bulletin de liaison entre membres de l'association, c'est une vitrine du CREAL76, un outil d'information,

d'intervention et de réflexion. Le bulletin est un outil mis à la disposition des adhérent.es qui doit servir à susciter de futures adhésions. Voilà pourquoi le tirage de *Combat laïque* est supérieur au nombre des adhérent.es qui ne doivent pas hésiter à en demander pour diffusion, des exemplaires supplémentaires.

Des tirages A5 sont réservés à la diffusion militante.

La périodicité a été maintenue :

bulletin spécial AG, n°92 (mars), n°93 (juin), n°94 (octobre), n°95 (décembre) ainsi qu'un spécial 1^{er} mai.

Toutes les productions écrites du CREAL76 sont archivées et disponibles sur le site www.creal76.fr.

Nous avons besoin de constituer une photothèque pour illustrer le bulletin et nos autres publications : ayons le réflexe de transmettre des clichés (photogra-

phiques) libres de droits ainsi que des dessins ! Nous apprécions les dessins de Bernard Painchault qui font mieux que simplement illustrer les articles de *Combat laïque*.

Le nombre des auteur.es d'articles pour le bulletin est trop restreint. Rappelons que le bulletin est ouvert à toute contribution que ferait parvenir tout.e adhérent.e. Même sous la forme d'un court billet, d'une brève ou d'un écho, d'une information.

Le Comité de rédaction se réunit en amont de chaque bulletin depuis le numéro 90 de septembre 2023 pour en définir le contenu, les thèmes à aborder.

Pour assurer la régularité des différentes rubriques (laïcité, école, service public, féminisme, expression du CREAL, vie du CREAL...) il serait bon qu'elles soient « chapeautées » par un responsable dont le rôle serait d'assurer l'alimentation de la rubrique, soit en écrivant lui-même des textes, soit en sollicitant des textes. Il faudrait établir à l'avance la longueur des textes (nombre de caractères), écrire des textes les plus concis possibles, y glisser des intertitres et penser à une illustration possible.

Nous avons continué à bénéficier des chroniques de Dominique Delahaye, romancier, pour "La chronique du mécréant" et Guillaume Lecointre, professeur et chercheur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) pour "La chronique de Rahan".

Le CREAL76 a publié 5 suppléments au bulletin en 2024. Quatre brochures écrites par des adhérent.es et un appel :

- *Le 6 février 1934, l'émeute secoue Paris* par Pierre Miléo

- *La pédocriminalité dans l'Église catholique espagnole : au moins 440 000 victimes depuis les années 1940* par Francis Pallarès

- *Madeleine Pelletier aux congrès socialistes (1906-1910) : le difficile combat pour la reconnaissance politique des femmes* par Sylvie Leprince

- *Le développement accéléré de l'enseignement supérieur privé* par Francis Vanhée

- appel du réseau pour une école émancipatrice et laïque - REEL

Débat :

Quelles sont l'appréciation, les critiques du bulletin sur son contenu, son illustration, sa lisibilité? Quelle appréciation des brochures ? Comment améliorer la diffusion du bulletin et des brochures ?

B. Le site du CREAL76 et ses potentialités

Le bulletin, le site internet, la newsletter, la lettre aux adhérent.es, les réseaux sociaux, chacun de ces moyens de communication a son utilité spécifique, il convient de mieux les coordonner. **Il nous manque toujours un répertoire organisé et actualisé des divers médias, relais, sites** permettant de faire connaître nos initiatives ou communiqués trop rarement diffusés dans la presse locale.

Le site internet, autre vitrine essentielle de notre association

Régulièrement actualisé, le site www.creal76.fr impose un travail quasi quotidien à ses animateurs.

C'est à la fois un outil d'archivage, une vitrine à utiliser pour faire connaître le CREAL76, un outil d'intervention et de documentation, un moyen d'expression rapide et renouvelé.

Il permet :

- aux adhérent.es de trouver toute la **documentation**, sur le CREAL76 et son histoire ainsi qu'une **bibliographie** et des **ressources** mais aussi de suivre, presque au jour le jour, **l'activité de l'association**.
- à toutes et tous de retrouver dans **l'agenda** les manifestations syndicales ou associatives, des spectacles et expositions temporaires
- aux militant.es, organisations, structures, collectivités de trouver un éventail d'animations, de ressources, de documents variés rassemblés dans **une plaquette** consultable dans la rubrique *Ressources*

- aux visiteurs de se faire une idée de nos activités et de l'état de notre réflexion collective, d'entendre ou de visionner dans leur intégralité des **conférences** que nous avons organisées ou auxquelles nous avons participé

- aux personnalités sollicitées par le CREAL76 pour venir tenir une conférence ou animer un débat de se faire une idée de l'association, de ses buts, de son fonctionnement.

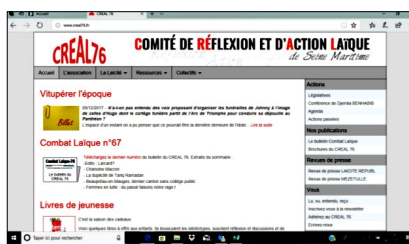
- de publier un **billet** si possible bi-mensuel de 1 000 signes en lien avec l'actualité.

Les propositions de billet sont les bienvenues.

- de publier des **communiqués** également envoyés à la presse et aux organisations ainsi qu'à nos contacts nationaux.
- de recevoir les **newsletters** (lettres d'information) envoyées régulièrement. 237 inscrits à la newsletter à ce jour dont une centaine d'adhérent.es, reçoivent donc les informations qui scandent la vie du CREAL76 : un **billet** traitant de l'actualité, la parution du **bulletin Combat laïque**, l'annonce des **initiatives diverses**, etc.

Les possibilités du site sont trop peu utilisées, il est par exemple possible d'**alimenter la rubrique Lu, vu, entendu pour signaler et diffuser un document écrit, audio ou vidéo** en indiquant son lien d'accès et en faisant une très courte présentation de 4 lignes maximum. Cette rubrique permet aussi de **signaler un événement, une initiative** pour l'agenda du site.

La refondation de la présentation actuelle du site est à l'étude.



Réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux semble incontournable :

- pour une communication rapide,
- pour s'adresser à un public plus jeune ou ayant adopté ce mode d'information et de communication.

Cependant nous butons sur la mise en service de ce moyen de communication et son utilisation régulière.

Quelle prise en charge mettre en place ?

Débat : Quelles sont vos remarques ou critiques sur le contenu, la forme du site www.creal76.fr ? des newsletters ? La rubrique *Lu, vu, entendu* est-elle utile ? Quelle utilisation des réseaux sociaux mettre en place ?

III. Le CREAL76 à l'initiative et dans les mouvements sociaux en 2024

A – Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à beaucoup de manifestations ou rassemblements du mouvement social en 2024 (voir <http://www.creal76.fr/pages/activites/actions-passees.html>) et y a diffusé *Combat Laïque* :



- Mobilisations syndicales sur l'Éducation, la Fonction Publique, interprofessionnelles, sur les retraites.
- Soutien aux migrant.es pour l'égalité des droits pour tout.es.
- Le 23 février pour « la victoire du peuple ukrainien et le retrait des troupes russes d'Ukraine » et tout au long de l'année aux nombreuses manifestations à l'appel du collectif « Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens ».
- Le 26 juin pour le soutien à l'ASTI de Petit-Quevilly à qui d'importantes subventions ont été refusées dans le cadre de la loi « séparatisme ».
- Le 26 septembre pour le 5^e anniversaire de l'explosion de l'usine de Lubrizol.

Des adhérent.es du CREAL76 ont participé le 22 février 2024 à la conférence sur la liberté d'expression organisée par l'université de Rouen, la « corpo Droit » et l'association « Génération Charlie », animée par la rédaction de *Charlie Hebdo* et son directeur Riss.

Le 8 mars, pour la Journée internationale pour les droits des femmes, les militant.es du CREAL76 étaient présent.es dans la rue avec un tract rappelant les agressions du 8 mars 2023 et informant de leur éviction de l'organisation de la manifestation de 2024 (<http://www.creal76.fr/medias/files/2023-04-08-tract-creal.pdf>).

Le 6 avril, le CREAL76 a porté et lu un communiqué à l'Assemblée générale des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) de Seine-Maritime.

Le 7 avril, il était représenté à la cérémonie organisée pour la pose des derniers pavés de mémoire de la Métropole en hommage aux familles avec enfants déportées en janvier 1943 et assassinées dans les camps de concentration.

Le 1er mai, le CREAL76 a distribué dans la manifestation un bulletin spécial « Partout combattre la droitisation et les régressions » (<http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laïque-special-1er-mai-2024.pdf>).

Le 18 mai, il a participé au rassemblement organisé par le maire de Rouen devant l'Hôtel de ville suite à la tentative d'incendie de la synagogue.

Le 21 mai, il était présent à la conférence-débat organisée par les États généraux des migrations (EGM) sur le thème « Enjeux et défis des migrations internationales » avec Bertrand Badie et Anne-Claire Defossez.

Le CREAL76 a participé

- le 15 juin à la manifestation « Après le choc des européennes, les exigences sociales doivent être entendues ! » et y a distribué son bulletin *Combat laïque* n°93.

Le CREAL76 a participé aux manifestations contre le RN et a publié deux communiqués sur les élections législatives :

- le 25 juin « Battre les extrêmes droites, un combat laïque et social » (<http://www.creal76.fr/medias/files/2024-06-25-communicue-creal-.pdf>).
- Le 3 juillet « Barrer la route au Rassemblement national ! » (<http://www.creal76.fr/medias/files/3.07.2024-barrer-la-route-au-rassemblement-national.pdf>)

Le 7 septembre, le CREAL76 a tenu un stand au Forum des associations de la ville de Rouen, qu'il a agréablement partagé avec le Secours populaire.

Les militant.es du CREAL76 ont participé le 23 novembre à la manifestation organisée par Nous Toutes pour la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes** (cf. Droits des Femmes p.7).

Le CREAL76 était présent le 25 novembre à l'inauguration d'une plaque à la mémoire de Jules Durand devant le Palais de Justice de Rouen où ce syndicaliste, secrétaire CGT des dockers charbonniers du Havre, fut condamné à mort le 25 novembre 1910.

Il a participé le 28 novembre au Café ATTAC qui avait pour thème « Génocide et colonisation en Palestine, banques complices ».



Conférence avec Laure Daussy le 16 mars 2024

Le CREAL76 a organisé cette année deux conférences-débats :

- le 16 mars, avec Laure Daussy qui nous a présenté son livre « La Réputation. Enquête sur la fabrique des filles faciles ». Cette initiative était inscrite au programme de Rouen donne des Elles qui s'est conclu le 13 avril par le forum « Rouen Ville féministe » où nous étions présent.es.

- le 5 décembre, avec Jean-Pierre Filiu autour de son dernier ouvrage : *Comment la Palestine fut perdue et pourquoi Israël n'a pas gagné. Histoire d'un conflit (XIXe -XXIe siècle)*.



Conférence avec Jean-Pierre Filiu le 5 décembre

Les deux conférences ont eu une bonne audience (près d'une centaine de personnes), elles ont été filmées et les vidéos sont disponibles sur le site (<http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-vidéos.html>)

Le CREAL76 a signé plusieurs communiqués du CLN (Collectif laïque national, cf. partie B ci-dessous) : <http://www.creal76.fr/pages/collectifs/collectif-laïque-national.html>

- 16/02/24 pour rendre hommage à Katia Bengana, assassinée il y a 30 ans, première femme algérienne victime des islamistes
- 21/02/24 pour les 20 ans de la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux à l'école, « En République, c'est la loi qui protège la liberté »
- 1/05/24 pour la levée définitive de la condamnation à mort du rappeur iranien Toomaj Salehi pour « corruption sur terre »)
- 23/05/24 - Qui veut tuer le combat laïque ? erreur de titre, c'est débat laïque, pas combat
- 17/06/24 - Non à l'antisémitisme, une fois pour toutes !
- 01/10/24 - Asservir et museler (Afghanistan)
- 11/10/24 - Soutien à Michel Delafosse (maire de Montpellier)

Dans le cadre du collectif contre l'enseignement supérieur privé, dont il a été à l'initiative (cf. p.7), le CREAL76 a participé.

- à une conférence de presse le 27 mars sur le développement de l'enseignement supérieur privé.
- à une réunion publique sur le développement de l'enseignement supérieur privé dans l'agglomération rouennaise qui s'est tenue le 16 avril à la maison de l'université de Mont-Saint-Aignan
- à la diffusion le 16 décembre, devant le lieu où se tenait de Conseil métropolitain, d'une lettre ouverte aux présidents de la Métropole et de la Région suite à une formation animée à l'ICP par un proche de l'extrême droite opposé à l'avortement (<http://www.creal76.fr/medias/files/lettre-ouverte-sup-prive.pdf>).

La participation à toutes ces actions est tout à fait en accord avec notre objectif de liaison du combat laïque et du combat social. Notre bulletin et nos tracts sont généralement bien accueillis dans les manifestations, leur distribution régulière nous permet de faire connaître le CREAL76.

Débat : Nos conférences sont appréciées : devons-nous essayer d'en organiser davantage ?

B – Le CREAL76 dans les collectifs

Le collectif de défense des libertés fondamentales (CDLF)

Les réunions du CDLF se sont poursuivies en 2024. Le CDLF a organisé une réunion publique "Psychiatrie et justice" avec un psychiatre et une avocate montrant que la tendance actuelle est plus à enfermer qu'à soigner.

Avec la mairie de Rouen, une plaque a été posée devant le palais de justice à la mémoire de Jules Durand, syndicaliste dont la vie fut définitivement détruite par

des intrigues patronales, avalisées par le tribunal de Rouen, faisant de lui un criminel au début du vingtième siècle.

Le CDLF attend des initiatives nationales suite à la manifestation du 23 septembre 2023, espérant un sursaut de la défense des libertés fondamentales ; concernant la défense des droits des migrant.es, il se repose sur d'autres organisations.

Débat : Le CDLF est-il encore un outil unitaire de défense des libertés fondamentales ? Le CREAL doit-il continuer à en être membre ?

Le CREAL76 adhérent de la MAS (Maison des associations et de la solidarité)

Ses locaux sont situés 22 bis rue Dumont d'Urville à Rouen. Nous pouvons y tenir des réunions publiques ou internes (comme l'AG 2024). L'existence de cet espace appartenant à la ville de Rouen offre des possibilités importantes aux associations, notamment de solidarité avec les migrant.es ou de défense des droits fondamentaux. Cependant, cela a un coût (180 € par an) et, de plus, la situation financière de la MAS est alarmante : 4542 € de chauffage/électricité et 837 € de loyer.

Un compte-rendu sera fait de l'AG de la MAS du 22.01 pour débat et décision à prendre par le CREAL76.

Le Collectif laïque national - CLN

Le CREAL76 a poursuivi sa participation aux réunions du CLN qui est le seul outil de liaison et d'intervention d'organisations laïques au niveau national. Il regroupe 42 associations assez diverses, locales ou nationales : des obédiences maçonniques, des associations féministes ou plus généralistes, de défense des droits et libertés, toutes ces composantes « agissant pour la laïcité et les droits de l'homme ». Le fonctionnement du CLN permet toute latitude pour signer ou non ses communiqués ou même son rapport annuel. Le dernier rapport 2023/2024 est un outil d'information indispensable et assez complet comprenant 19 chapitres sur les sujets et thèmes con-

cernés par la laïcité. Le CLN fonctionne en groupes de travail. Le CREAL76 participe au groupe École animé par Eddy Khaldi (président des DDEN). La brochure du CREAL76 sur le développement accéléré du supérieur privé y a été présentée. Elle doit l'être aussi en réunion plénière et pourrait faire l'objet d'un chapitre du prochain rapport annuel. **Le fonctionnement actuel du CLN est interrogé : articulation avec les groupes de travail, des réunions plénières moins fréquentes en présentiel alternant avec des réunions en visioconférence.** Il serait alors à craindre que les associations locales ne deviennent des composantes mineures.

Le collectif contre l'enseignement supérieur privé (Rouen)

Ce collectif, à l'initiative du CREAL76, avait agrégé plus de vingt organisations en mars 2022 contre les projets de financement de l'école vétérinaire UniLaSalle et d'une antenne de l'Institut catholique de Paris (ICP) par la région Normandie et la Métropole Rouen Normandie. Le 25.11.2024, l'ICP invitait les professeurs du privé à une formation animée par René Écochard, proche de l'extrême droite, anti IVG... Le collectif s'est alors à nou-

veau réuni et a adressé et diffusé une lettre ouverte aux présidents des deux collectivités déplorant que l'argent public ait pu permettre d'offrir un cadre à cette initiative de l'ICP, rappelant aussi son opposition à tout financement public des établissements supérieurs privés. (<http://www.creal76.fr/medias/files/lettre-ouverte-sup-prive.pdf>)

Le collectif national de défense de l'école publique laïque

Il a été créé au printemps 2024 suite à la publication d'une tribune en défense de l'école publique publiée par *Le Monde* le 30 janvier 2024 et que le CREAL76 avait signée. Seule organisation locale du collectif, le CREAL76 a pu contribuer à l'écriture du communiqué *Maintenant l'école publique* (<http://www.creal76.fr/medias/files/communiquemaintenantl-ecolepublique09102p.pdf>) diffusé en octobre. Ce collectif se fixe pour objectif d'élaborer une ou plusieurs voies de sortie du financement public du privé. Il s'est aussi fixé pour tâche de faire un état des lieux du financement du privé dans chaque Région. Il faut souligner que, depuis 1984 et l'abandon signifié par F. Mitterrand du projet de SPULEN (service public unifié de l'éducation

nationale), c'est la première fois qu'une vingtaine de syndicats et associations se réunissent pour questionner le financement public du privé. Si ce communiqué fait consensus, il existe des divergences sur la sortie du dualisme scolaire et son financement public. Certains se contenteraient dans un premier temps de l'application littérale de la loi Debré qui ne reconnaît aucun réseau confessionnel, d'autres souhaiteraient conditionner le financement public du privé à son observation de plus de mixité sociale, d'autres encore entendent présenter un plan de sortie du financement public du privé. Cependant personne n'envisage la nationalisation des établissements privés.

Droits des Femmes

Lors de l'AG de 2024, nous nous étions posé la question « *Le CREAL76 doit-il poursuivre la participation au travail unitaire féministe, à quelles conditions et avec quel mandat ?* ». Nous y avons répondu de la façon suivante : « *Nous maintenons notre cap d'unité mais, si nous sommes sollicités pour une initiative commune à plusieurs organisations, la décision est prise, nous ne travaillerons pas avec celles qui n'ont pas condamné la violence.* »

Nous n'avons pas eu l'occasion d'appliquer ce mandat car le CREAL76 n'a jamais été contacté en 2024, ni pour le 8 mars, ni pour le 25 novembre.

Quant au 28 septembre, **Journée mondiale pour le droit à l'avortement**, rien n'a été organisé à Rouen pour la première fois depuis des années...

Le texte d'appel « unitaire » à la manifestation du 8 mars 2024 était signé par les trois syndicats ayant condamné les violences de l'an dernier (CGT, FSU, SOLIDAIRES), quatre organisations n'ayant pas répondu à nos adresses (GAF, Nous Toutes, Médecins du Monde, UNEF) et... les Collages Rouen qui avait envoyé un message de « non soutien au CREAL ». Le Mouvement du Nid, victime lui aussi d'agressions en 2023, n'y figurait pas contrairement aux années précédentes... et la LDH, première organisation à avoir condamné les violences de 2023, non plus.

Nous y avons néanmoins participé mais avec un tract intitulé « **Pour un féminisme universaliste ! Solidarités avec les femmes du monde entier ! Unité contre notre ennemi commun : le patriarcat !** », qui rappelait ce qui s'était passé en 2023 et dénonçait notre élimination de l'organisation de cette mobilisation. À noter que, lors de la manifestation, les syndicats, pourtant signataires de l'appel, n'ont pas eu le droit de prendre la parole...

Le mouvement NOUS TOUTES a ensuite appelé à plusieurs rassemblements de soutien à Gisèle Pelicot,

avec plus ou moins de succès.

Ce sont elles qui ont organisé une manifestation à 16h le 25 novembre pour la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**. Nous y avons participé : le cortège, très dynamique, a réuni près de 500 manifestant.es dont beaucoup de jeunes. De son côté, le GAF appelait le même jour à une manifestation nocturne à 18h, sans inviter à se joindre à celle de 15h...

Nous ne maîtrisons pas les raisons qui font qu'une fois, le GAF et NOUS TOUTES organisent ensemble la mobilisation et une autre fois, séparément... Aux dernières nouvelles, des réunions « unitaires » de préparation du **8 mars 2025** ont eu lieu avec le GAF, les syndicats et d'autres organisations : NOUS TOUTES n'y était pas, mais nous ne savons pas si elles y ont été invitées ou pas. Y aura-t-il une ou plusieurs manifestations à Rouen pour la **Journée internationale pour les Droits des Femmes ?** À suivre...

Il est profondément regrettable que le mouvement féministe soit aussi divisé à Rouen : ce n'est heureusement pas le cas dans d'autres villes. Le fait que le GAF veuille être hégémonique sur ce terrain y est pour beaucoup. Le fonctionnement de NOUS TOUTES uniquement sur les réseaux sociaux permet certes d'attirer des jeunes et c'est une bonne chose, mais cela limite aussi la participation. L'absence de tract avec des revendications précises pour savoir pour quoi on manifeste exactement peut en effet être un écueil pour certain.es.

Le CREAL76 continue cependant à défendre les Droits des Femmes, par des articles réguliers dans son bulletin, par l'organisation de conférences sur ce thème : après Laure Daussy l'an dernier, nous avons invité Shoukria HAIDAR le 29 mars prochain pour affirmer notre solidarité avec les femmes afghanes.

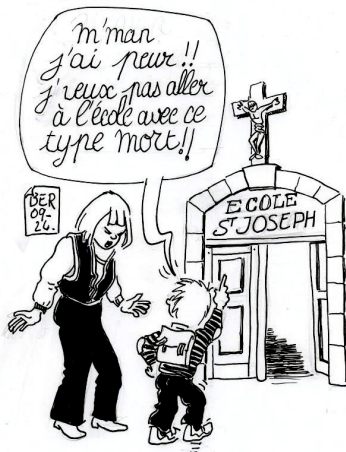
Débat : Il semble malheureusement difficile que le CREAL76 puisse être à l'initiative de la reconstruction d'un collectif féministe unitaire. Faut-il continuer à participer aux manifestations malgré les divisions ? En choisissant la moins problématique ? En y distribuant systématiquement un tract rappelant nos positions, notamment universalistes, ainsi que notre affirmation de la nécessité de l'unité ?

Voir le tract « unitaire » d'appel pour le 8 mars 2024 (Annexe 2A p.16)
et le tract CREAL pour le 8 mars 2024 (Annexe 2 B p.17)

IV. Orientation et perspectives

Les axes fondamentaux figurant à l'article 2 de nos statuts semblent toujours pertinents dans un contexte où la laïcité est ignorée, falsifiée ou menacée :

- **rassembler** dans cette période où les forces de divisions se développent
- **lier la laïcité au combat social** au moment où les reculs sur ces deux plans sont inquiétants
- **inscrire notre réflexion et notre action dans un cadre** universaliste au moment où les communautarismes et les identitarismes essaient de s'imposer et où l'influence de l'extrême droite est grandissante en France comme au niveau international



- rappeler que le **principe laïque est un principe incontournable d'émancipation**, indispensable à la réalisation d'une république démocratique et sociale, à l'établissement d'une paix juste et durable dans cette période où les conflits, les crimes de guerre, les massacres percutent et invalident les droits internationaux et humains.

La défense de l'école publique laïque, dans un contexte où le dualisme scolaire n'est plus contesté y compris par une partie de la gauche, devient de plus en plus nécessaire. La captation des budgets publics par l'enseignement privé confessionnel, commercial - avec des entités privées financées par des fonds d'investissement comme dans l'enseignement supérieur - atteint des niveaux importants. Le CREAL76 dénonce le dénigrement de l'école publique et la caution, sous prétexte de libre choix, à l'enseignement privé catholique réactionnaire. Le CREAL76 s'inquiète de l'abandon des cursus scolaires à des objectifs à court terme selon les souhaits patronaux, ne permettant pas l'accès à une culture générale, à des savoirs affranchis de tout dogme et à l'esprit critique pour la jeunesse. On ne saurait confondre **service public** au service de l'intérêt général et **service du public** qui abrite l'individualisme, le principe commercial et la concurrence. En outre, le CREAL76 dénonce une stratégie de déscolarisation et d'éviction de la poursuite des études des enfants des classes populaires. **Le CREAL76 poursuivra sa participation au Collectif de défense de l'école publique laïque** dans l'optique de fin du dualisme scolaire qui passe par l'arrêt du financement public de

l'enseignement privé à tous les degrés et par l'abrogation de la loi Debré et des lois antilaïques. Le CREAL76 restera vigilant sur les financements privés par les collectivités locales dans notre région et continuera à impulser les mobilisations unitaires pour les combattre.

La défense et l'extension des services publics, de la sécurité sociale, leur fonctionnement solidaire au service de la population et à rebours d'une gestion comptable, d'un objectif de rentabilité sont impératifs. Ce sont des outils de l'égalité qui doivent avoir les moyens de leur mission. Leur dénigrement, leur abandon détruisent les solidarités, favorisent l'individualisme. Le CREAL76 continuera à participer aux mobilisations sur ces objectifs en rappelant le principe de laïcité applicable aux services publics.

Nous continuerons à nous adresser aux acteurs sociaux, politiques pour tenter de retrouver une unité indispensable pour faire progresser les combats communs d'émancipation individuelle et collective (droits humains, antiracisme, féminisme, laïcité). Nous proposons de poursuivre **notre participation au CLN** sous réserve que les organisations même locales continuent à y être traitées à égalité. **Notre participation au CDLF est interrogée**, autrefois structure unitaire de défense des droits et libertés, se heurte à l'émiettement organisationnel à l'œuvre depuis quelques années. Faut-il continuer à y participer ? **Le travail unitaire féministe**, intégrant des mouvements défendant des positions universalistes, laïques, anticléricales, est devenu irréalisable à court terme depuis le 8 mars 2023 et les agressions contre le CREAL. Il est hypothéqué par la captation de ce domaine par des structures aveugles au rapport étroit entre laïcité et féminisme ou qui le nient volontairement. De plus, certaines organisations voulant s'arroger l'hégémonie ou l'exclusivité sur la question du féminisme, la construction de mobilisations unitaires s'avère de plus en plus compliquée.

Parmi les raisons de cette difficile unité, nous notons le progrès de conceptions réductrices de la laïcité à une cohabitation de convictions, laissant place à des communautarismes ou identitarismes y compris dans des organisations se classant à gauche, allant jusqu'à la qualification des laïques comme racistes. Un journal en ligne (Mediapart) fustige 10 ans après les attentats de janvier 2015 « les laïcistes » ayant une vision « maximaliste de la laïcité », refusant le terme islamophobie et vite assimilés à la droite voire à l'extrême droite. La loi de 2004 sur le port de signes religieux ostensibles à l'école publique est vécue comme liberticide jusque dans ou par des organisations syndicales ou politiques. Nous réaffirmons que la laïcité permet le plus haut degré de liberté pour toutes et tous. Dans cette période critique où les clivages s'exacerbent, notre travail de clarification et d'éducation populaire est nécessaire.

Il pourra prendre la forme de réunions publiques, d'articles d'analyse dans nos publications. Nous proposons de mettre sur pied des réunions dans le cadre du 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. Nous proposons de continuer à nous adresser aux élèves des collèges et lycées en utilisant l'exposition La laïcité en questions de la BnF et les diapos tirées de la vidéo de l'UFAL :

https://www.ufal.org/laicite/le-clip-anime-de-lufal-sur-la-laicite/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash

Combattre tous les fondamentalismes religieux violents est indispensable pour la paix, pour permettre l'accès aux droits humains dont la liberté de conscience, garantie protégeant toutes les convictions. Dix ans après les attentats de 2015, nous devons refuser les dénis, le relativisme que savent utiliser les fondamentalistes et qui sont des défaites pour les libertés, l'égalité et la laïcité mais aussi le féminisme et l'antiracisme.

La barbarie des attaques des islamistes du Hamas le 7 octobre 2023 ne saurait justifier la riposte israélienne prolongée, meurtrière et destructrice appuyée par l'extrême droite religieuse et politique contre la population de Gaza, du Liban ni avaliser la colonisation

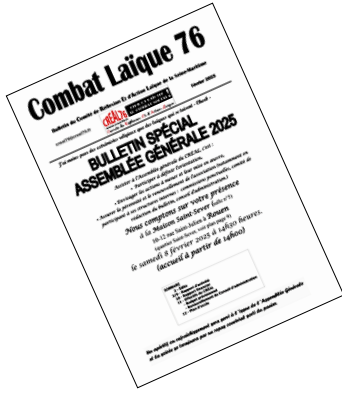
en Cisjordanie ainsi qu'une situation d'apartheid. Rappelons la nécessité de lutter fermement contre l'antisémitisme et dénonçons l'amalgame entre opposition ou critique du gouvernement actuel d'Israël avec l'antisémitisme. Après l'accord de cessez-le-feu à Gaza, nous réaffirmons qu'il n'y aura pas de paix juste et durable sans établissement de régimes laïques au Proche-Orient. Nous le répétons : **partout, contre la barbarie, laïcité !**

Les extrêmes droites, avec les fondamentalismes religieux, sont les pires ennemis de la laïcité, des libertés, de l'école publique. Elles pervertissent la laïcité en drapeau identitaire français masquant leur racisme ancien à l'exact opposé de ce principe universel d'égalité et de liberté. Les succès idéologiques et électoraux de l'extrême droite à laquelle la droite a fait allégeance avant même sa prise de pouvoir peuvent interroger en France et dans nombre de pays dans une situation où le niveau de scolarisation et de diplômes est pourtant important. Cela nous interroge et rappelle que combat laïque et combat social ont partie étroitement liée. Poursuivons-les cette année qui marquera le 120^e anniversaire de la loi de 1905 !

Débat sur notre conception de la laïcité dans un contexte difficile ou hostile ; sur les perspectives concrètes (thèmes, formes)

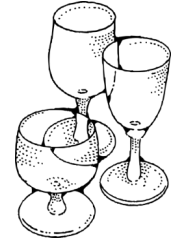


Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime
Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY
Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)
chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035
- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU
Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801
Directeur de la publication : Francis VANHÉE



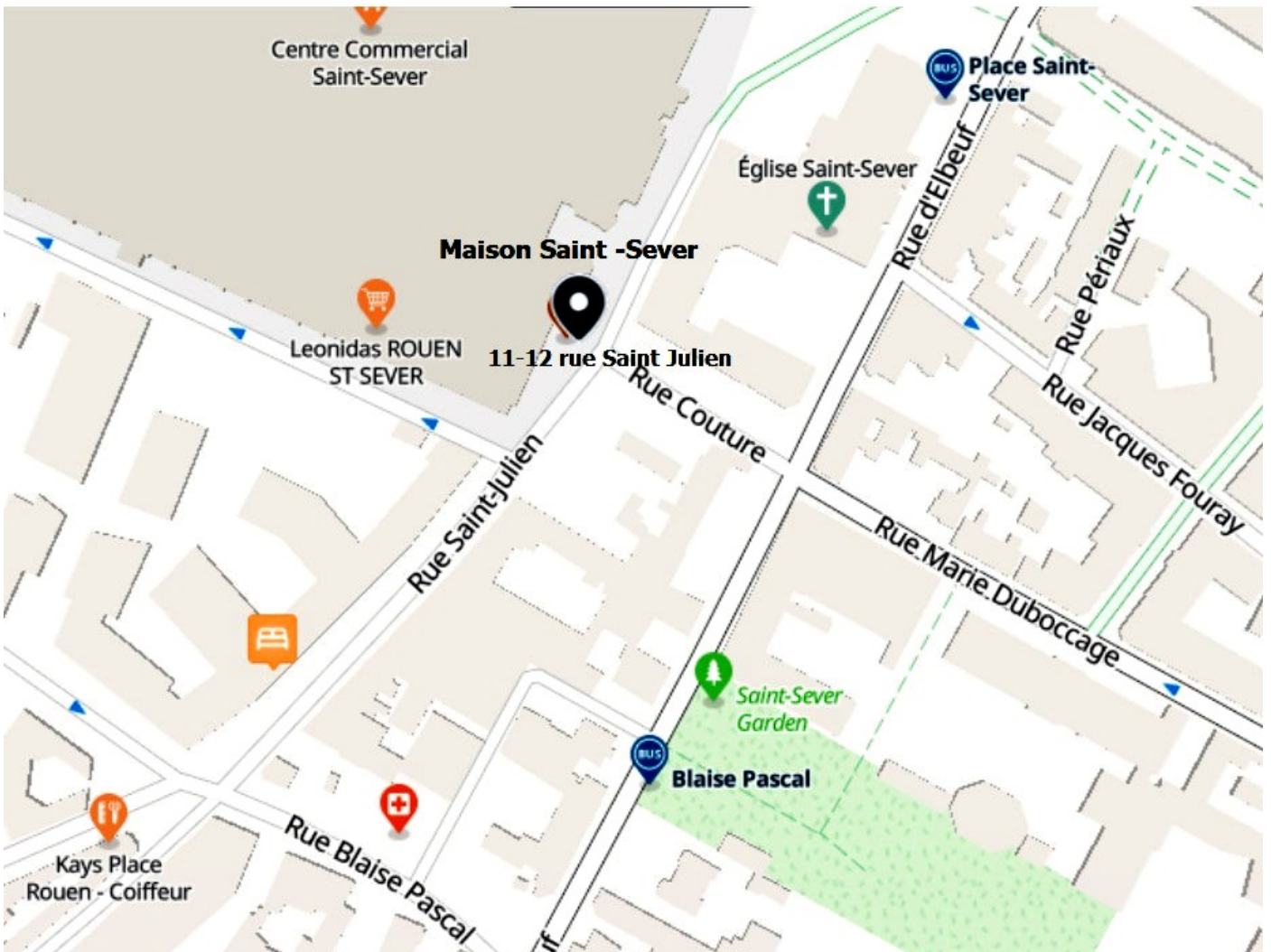
*Pensez à apporter ce bulletin spécial
à l'assemblée générale*

*Un apéritif ou rafraîchissement sera servi
à l'issue de l'Assemblée Générale
et*



la soirée se terminera par un repas convivial sorti du panier.

Plan d'accès
à la maison Saint-Sever



Annexe 1

Réseau pour une école émancipatrice et laïque - REEL

Le 20^e anniversaire de la loi de 2004 a été le prétexte à une offensive « wokiste » pour l'abrogation de cette loi dans les réseaux syndicaux. Celles et ceux qui sont contre l'abrogation de la loi de 2004 sont régulièrement l'objet d'accusations individuelles de « sexisme » ; de « racisme » etc. Le but de cette technique est d'empêcher toute réflexion critique et collective. Ce climat a amené à l'écriture de l'appel que nous publions. Il émane d'un grand nombre de militants/militantes qui ont créé SUD Éducation voire assuré des responsabilités locales ou fédérales en son sein ou encore en tant qu'élus.es de SUD Éducation dans les instances paritaires. Depuis son récent lancement, il fait aussi écho à d'autres militantes/militants de la CGT et de la FSU. Cet appel témoigne aussi de la volonté de reprendre la réflexion pour un syndicalisme de lutte de classes qui intègre (sans fragmenter les classes populaires) les luttes nécessaires contre les oppressions.

Réseau pour une Ecole Emancipatrice et Laïque (R.E.E.L.)

1. Qui ?

Nous sommes un réseau intersyndical de militant.es syndicalistes laïques. Notre référence syndicale est un syndicalisme de luttes et de transformation sociale. Pour nous, ce syndicalisme de lutte de classes doit intégrer les luttes contre les oppressions et les discriminations, dans nos pratiques syndicales de terrain, et non dans des injonctions moralisatrices issues de réseaux extérieurs à nos syndicats. Nous nous opposons aux sectarismes identitaires qui tendent à fragmenter notre syndicalisme et le salariat. Notre projet est d'avoir un espace d'informations, de réflexions, de formations et d'initiatives. Notre priorité est de fournir des éléments rationnels et argumentés, pour alimenter les débats dans nos organisations syndicales.

2. Pourquoi ?

Nous sommes inquiet-e-s de constater depuis quelque temps, au sein de l'espace public et médiatique, la minoration des débats politiques et économiques, au profit de questions religieuses, communautaires et identitaires variées. Le mouvement syndical, notamment dans l'Éducation, comme l'ensemble des organisations classées à gauche, est très concerné par cette évolution. Cette imprégnation idéologique nous invite à nous rassembler car elle nous semble progresser surtout dans les syndicats se revendiquant du syndicalisme de transformation sociale, avec des conséquences délétères pour les luttes.

Nous sommes confronté-e-s à deux dérives symétriques. D'une part, un véritable détournement des principes de laïcité par l'extrême-droite, la droite dure et, lorsqu'elle a été au pouvoir, par une partie de la gauche libérale, à des fins de stigmatisations et de récupérations des peurs. Les populations musulmanes ou supposées telles, les Roms, les réfugié-e-s, sont tout particulièrement visé-e-s par ces attaques xénophobes régulières, comme la loi asile-immigration négociée entre la Macronie et la droite sous l'influence d'une extrême droite qui n'a jamais été aussi près du pouvoir d'État. Cette dérive concerne aussi, pour la droite dure et l'extrême-droite, la remise en cause des droits des femmes et des minorités de genre.

Avec les attentats de New York en 2001, le début de ce siècle a constitué une bascule dans beaucoup de domaines. La dénonciation et la lutte contre le terrorisme sont devenues, sous l'égide américaine, une guerre de civilisations. La thèse a facilement été reprise

par l'extrême-droite en France et ailleurs. Elle a largement imprégné la droite française et, dans la foulée, la gauche a adhéré aux discours sécuritaires. La succession des attentats a renforcé la suspicion à l'égard du monde arabe faisant de chaque musulman un suspect. Face à ces lectures d'extrême-droite, toute une partie de la gauche de contestation sociale a opposé une posture victimaire dans laquelle l'islam, devenue la religion des opprimés, ne devait souffrir aucune critique, pas même une interrogation.

D'autre part, après la parution du manifeste des Indigènes de la République en 2005, certains courants de gauche se montrent complaisants envers les revendications culturelles et communautaristes, comme si ces dernières étaient des instruments incontournables de lutte contre le racisme et les discriminations subies par les populations issues de l'immigration.

Cet antiracisme « politique » se réclamant de l'intersectionnalité se réduit souvent à l'aspect « racial » et généré. Si l'intersectionnalité peut enrichir notre analyse et nos actions, elle ne peut se substituer à une analyse de classe comme de nombreux textes syndicaux en attestent. Le débat sur ce thème reste ouvert entre nous. C'est en partie au nom de cette conception d'« antiracisme politique » que la critique des religions, et singulièrement celle de l'Islam, est devenue un tabou déclenchant immédiatement des accusations de racisme et, dans ce cas, d'islamophobie.

Si la liberté de conscience et de l'exercice des cultes est garantie par la loi, celle de 1905 le réaffirme. Nous n'avons aucun problème pour dire que l'islamisme, comme tous les projets politico-religieux réactionnaires, est un projet politique et social contraire à nos valeurs de démocratie, d'égalité et de liberté et doit donc être combattu. Nous ne pouvons accepter que la laïcité, principe de combat social, universaliste, égalitaire et profondément émancipateur, puisse être ainsi instrumentalisé et sacrifié sur l'autel d'une prétendue guerre de civilisation entre les peuples et les cultures. Nous ne pouvons accepter que des revendications culturelles prétendument « culturelles » puissent prendre le pas sur le combat pour l'égalité et l'émancipation de toutes et tous.

Le relativisme culturel, les singularismes, traversent le mouvement social et politique de gauche dans des proportions inquiétantes, conduisant à des alliances mortifères avec des organisations qui font de la religion ou de l'identité ethnique une idéologie politique au cœur

de leur projet de société. Miné par la précarité, le chômage et la montée des inégalités, le salariat achève de se diviser sur des questions identitaires, qui le détournent de la lutte pour des droits collectifs et le partage de valeurs communes.

3. Qu'en est-il de la laïcité ?

Le terme de laïcité ne figure dans aucun des articles de la loi de séparation de 1905 même si elle est souvent assimilée à celle-ci. **La laïcité est d'abord un principe d'organisation sociale et politique qui assure la liberté de conscience, la liberté des cultes et l'égalité des droits entre tou.tes les citoyen.nes.** Certes, il n'y a pas de laïcité possible sans séparation des Eglises et de l'Etat, mais la laïcité ne se réduit pas à cette séparation. **La laïcité n'est pas une religion de plus, elle n'est pas non plus la religion de ceux qui n'en ont pas. Elle n'est pas synonyme d'athéisme. Elle n'est pas un dogme contre les religions. Elle n'est ni une opinion, ni une valeur. Elle est l'affirmation que chacun-e peut avoir une religion ou non, voire en changer sans que cela n'interfère quant à son appartenance à la communauté civile.** En ce sens, elle définit la communauté politique des citoyen-ne-s par-delà les appartenances religieuses ou idéologiques et réaffirme ainsi la souveraineté au peuple. Elle ne souffre pas que l'égalité femme-homme puisse être remise en question par des dogmes religieux qui voudraient fonder l'organisation sociale sur des inégalités de genre. La laïcité est ainsi une liberté qui garantit l'égalité des droits entre tout.es les citoyen.nes.

Aujourd'hui elle est dévoyée et instrumentalisée d'un côté comme une arme contre les populations issues de l'immigration, au mieux comme un code de bonne conduite imposé aux victimes de la relégation sociale. De l'autre elle devient pour certains un synonyme de l'islamophobie. Au contraire la laïcité, réaffirmée par le mouvement syndical, pourrait être un instrument de protection de la sphère publique et donc du bien commun, contre la domination et l'emprise des lobbies religieux, politiques et économiques.

La laïcité est un outil d'unification des salarié-e-s que nous devons de nouveau promouvoir. Elle s'est construite dans les combats révolutionnaires et sociaux depuis 1789. Ainsi notre droit social et notre droit du travail en découlent pour partie.

4. La laïcité et l'institution scolaire

La Commune de Paris fait déjà référence de manière explicite à cette notion, de même que le syndicalisme enseignant du début du XXe siècle. Elle marque alors une volonté d'émancipation à l'égard du cléricisme qui, lui, refuse et combat « l'école sans Dieu ». On retrouve donc cette revendication de laïcité appliquée à l'école dans tous les congrès de la gauche syndicale et politique du XXe siècle.

Par la Loi de 1905, la laïcité à l'école publique s'est peu à peu imposée, sans remettre en cause l'existence d'écoles privées (loi Falloux, 1850). L'enseignement catholique, en décrépitude avant la Seconde Guerre Mondiale, a trouvé dans le régime de Vichy quelques soutiens : « *Victorieux, nous serions restés emprisonnés dans nos erreurs. À force d'être laïcisé, la France risquait de disparaître* » (cardinal Gerlier, 30 juillet 1940). Après la guerre, la droite française viendra sauver l'enseignement

catholique : « L'Église n'a jamais renoncé et ne renoncera jamais à son droit d'enseignement. Nous tenons à cette liberté comme à la prunelle de nos yeux. » (De Gaulle, 8 octobre 1949)

Ces dernières décennies, de nombreuses entorses au principe de laïcité ont pourtant vu le jour, affaiblissant le principe de séparation établi par la loi de 1905. Nous les dénonçons et les combattons en exigeant :

• L'extension du cadre laïque

- L'abrogation de la loi Debré (1959), sorte de retour partiel du Concordat, qui institue l'octroi de subventions publiques à l'école privée. Comment l'Etat peut-il affirmer sa laïcité en énonçant, d'une part, que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » (Loi de 1905, article 2), quand il finance les écoles confessionnelles sur le budget de l'Éducation Nationale ?
- Nous revendiquons la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat dans un service public unifié de l'éducation nationale, et la fonctionnarisation de ses personnels.
- L'abrogation de la Loi Carle qui organise le financement public par la commune de résidence pour les enfants scolarisés dans une école privée située dans une autre commune.
- La réaffirmation du principe du monopole de l'État dans la collation des grades et diplômes, en partie déléguée aujourd'hui à des établissements du supérieur confessionnel depuis les accords Vatican-Kouchner de 2008.
- L'interdiction de subventions octroyées par des élus locaux à des associations culturelles et crèches privées.
- Le soutien aux dispositifs et programmes qui défendent et promeuvent les valeurs d'égalité femme-homme et la liberté en matière d'orientation sexuelle. A ce titre, il paraît opportun de rappeler que les intégrismes de toutes obédiences ont conflué avec les tenants de l'ordre moral de la « manif pour tous » pour obtenir le retrait des ABCD de l'égalité.
- Le maintien du respect de la neutralité religieuse pour les personnels et les élèves.
- L'abolition du concordat d'Alsace-Moselle et du statut concordataire dérogatoire en Guyane en faveur de l'Église catholique.
- La défense de l'obligation du respect de la laïcité qui est faite aux enseignant-e-s comme à tout-e-s les fonctionnaires de l'Etat laïque dans le cadre de leurs missions, qu'ils soient ou non face à un public. Cette obligation commence dès la formation en INSPE avec le statut de fonctionnaire stagiaire. Elle est consubstantielle aux lois fondatrices sur l'école laïque et au statut de la fonction publique que nous défendons.

La défense de l'application du principe de neutralité religieuse aux écolier-ères et lycéen-nés. Elle est conforme à l'application du principe de laïcité à l'École publique, comme l'ont montré les circulaires de 1936-1937 du ministre du Front Populaire Jean Zay prohibant la première tentative historique de propagande politique et confessionnelle organisée à l'École publique.

Plus récemment, la loi de mars 2004 dit :

« L. 141-5-1. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Initiée par un gouvernement de droite pour diviser les enseignant-e-s et capter l'électorat FN, mais votée d'une façon transpartisane par l'Assemblée nationale, cette loi divisa fortement la gauche progressiste. Elle réglait par la loi des situations traitées au cas par cas par les équipes et les directions depuis le vide juridique ouvert par la loi Jospin sur l'Education (1989), qui annulait les circulaires Jean Zay, et la multiplication des cas de port du voile en milieu scolaire après l'affaire des foulards de Creil en 1989. Elle a largement été respectée, sans entraîner la déscolarisation de milliers de jeunes filles, comme ses opposants nous le promettaient alors.

Nous sommes toutes et tous d'accord pour dire que ce n'est ni à l'Etat, ni aux politico-religieux d'imposer des tenues vestimentaires, que ce soit celles des jeunes filles ou les uniformes.

L'interdiction des abayas et qamis, instrumentalisée de toutes parts (gouvernement, islamistes, extrême-droite), n'est qu'une application de la loi de 2004. Il a d'ailleurs suffi d'une simple note ministérielle, que le Conseil d'Etat a jugé conforme à la loi, pour prohiber ces tenues dont le port était encouragé comme marqueur d'une identité musulmane à l'Ecole par les islamistes en France mais, surtout, des influenceur-cesuses localisé-e-s dans les pays du Golfe, via les réseaux dits sociaux.

Face aux attaques répétées des politico-religieux de tout bord (les JRE - journées de retrait de l'école, la censure de certaines œuvres, l'offensive de 2022-23 sur les abayas, le refus des dispositifs d'émancipation mis en place à l'école, notamment les ABCD de l'égalité), revendiquer l'abrogation de cette loi serait un non-sens et une capitulation.

Nous nous exprimons contre l'abrogation de la loi de 2004, car cette loi soustrait les écoliers, collégiens et lycéens, notamment les jeunes filles, des pressions de leur famille, de leur quartier et d'une partie même de leurs camarades. De plus sa circulaire d'application réaffirme que les convictions religieuses ne peuvent justifier le refus de certains enseignements, programmes, ou la remise en question de l'obligation d'assiduité. La laïcité de l'école, ce n'est pas en son sein l'égalité de traitement des religions : c'est leur mise à distance.

Nous réaffirmons que l'école laïque est l'école de tous les enfants et qu'en ce sens, en offrant un espace d'apprentissage et de connaissance rationnelle, elle soustrait à toute assignation religieuse. La laïcité n'est pas une contrainte mais une liberté et une protection.

Dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, il s'agit de réaffirmer la priorité des savoirs sur les croyances et l'obligation de respect des modalités d'examen tout en revendiquant :

- Une prise en compte dans les programmes de la colonisation et de l'immigration du point de vue des peuples dominés.
- La mise en place de dispositifs éducatifs institutionnels de lutte contre le sexisme et l'homophobie à l'école et les moyens pour les mettre en œuvre.

Pour autant, nous ne pouvons accepter l'instrumentalisa-

tion de la laïcité dans la sphère éducative à des fins de stigmatisation de certaines populations. Afin de lutter contre ces dérives, nous nous positionnons :

- Contre l'extension de la loi de 2004 à l'université et dans les écoles supérieures, car nous considérons que les étudiant-e-s qui sont majeur-e-s font le choix ou non d'afficher des positions politiques et d'arborer des signes religieux en toute conscience.
- Contre la volonté de certaines municipalités d'imposer des repas uniques. La cantine doit rester un lieu ouvert à toutes et tous avec des choix connus à l'avance.

La laïcité ne peut se réduire à une seule de ses dimensions, celle du rapport au religieux. Elle garantit également la liberté de conscience et d'expression et se propose d'organiser la vie collective entre les êtres humains. Cela implique :

- Le droit à l'éducation pour toutes et tous, par l'application réelle et renforcée de la loi d'obligation scolaire aux enfants des sans-papiers, des migrant.es, des Roms. Ceci avec les moyens nécessaires en personnel et le rétablissement des classes d'accueil à l'intention des élèves allophones à effectif limité, avec des enseignant.es formé.es et des mesures coercitives vis à vis des collectivités territoriales qui refusent l'inscription des enfants sans papiers, des migrant.es, des Roms, par des moyens directs ou détournés.
- La régularisation des sans-papiers.
- Le droit au logement, à la santé, à l'emploi et, plus largement, une politique en faveur des catégories populaires.

Lutter pour l'application réelle de ces droits, c'est aussi contribuer à l'unité de la classe ouvrière d'aujourd'hui pour un projet éducatif, social et égalitaire, au-delà des divisions ethniques et religieuses.

4. Comment nous organiser ?

Une structuration à deux niveaux :

- Dans l'Education :

Constituer et étendre ce réseau rassemblant des personnels, syndiqués ou non, car les questions de l'intersectorialité, de l'antiracisme et de la laïcité sont liées et traversent toutes les organisations syndicales et les acteurs du secteur de l'éducation. Réunissons celles et ceux qui ne se reconnaissent plus dans le communautarisme défendu par certains courants au sein du mouvement syndical, afin de rompre le sentiment d'impuissance et d'isolement des camarades qui condamnent le dévoiement de la laïcité. Débattons, formons-nous et remettons au cœur des luttes sociales l'intérêt collectif et les valeurs communes d'égalité, sans pour autant rien concéder sur le terrain de la défense des minorités et de la diversité culturelle.

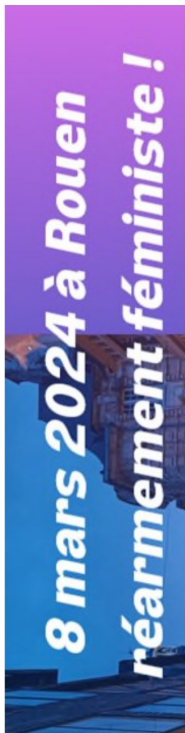
- Dans l'interprofessionnel :

Coordonner ce réseau avec des courants associatifs, politiques et syndicaux dans d'autres secteurs professionnels, qui refusent le repli identitaire et la défense du religieux comme réponse aux discriminations raciales/ethniques et à la paupérisation d'une partie grandissante de la population.

Nous appelons celles et ceux qui se retrouvent dans cette démarche à signer ce texte et à prendre part à la construction du Réseau pour une Ecole Emancipatrice et Laïque (R.E.E.L.).

Septembre 2024

Contact : reel@mailo.com



Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes et des minorités de genres, s'inscrit dans un contexte de guerre et de crise écologique, économique, sanitaire, sociale et donc politique.

Cette journée doit être l'occasion, partout dans le monde, de dénoncer encore et toujours les systèmes qui oppriment les femmes et les minorités de genre – le patriarcat et le capitalisme – et de rendre visibles toutes les dynamiques pour maintenir nos droits et en conquérir de nouveaux.

Des ministres homophobes et transphobes, un ministre accusé de viol, un autre de prise illégale d'intérêt, une ministre de l'égalité connue pour son homophobie et complaisante avec des activistes transphobes et proches de l'extrême-droite, un président qui piétine ouvertement les victimes et instaure un climat d'impunité : le gouvernement donne le ton et renie ses engagements. Nous sommes bien loin de la grande cause du quinquennat. Sans oublier les nouvelles injonctions au "réarmement démographique", thématique si chère à l'extrême-droite.

Nous dénonçons :

- Les stéréotypes liés au genre, à l'âge, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle, à la croyance, au handicap, au métier exercé, à la situation administrative.
- La discrimination des femmes et minorités de genre les plus précarisées, migrantes, à la rue, usagères de drogue ou vendant des services sexuels.
- L'acceptation des discours d'extrême droite qui favorisent la guerre et la répression envers les personnes racisées et précaires, la répression du mouvement écologiste.
- Le passage en force de réformes et de lois précarisant les plus précaires et enrichissant les plus riches, notamment via la réforme de Pôle emploi en France Travail.
- La loi asile-immigration qui va empirer le statut des femmes migrantes, stigmatisant toujours plus "l'étrangère".
- Le refus du gouvernement de voter au niveau européen pour une définition du viol reposant sur le consentement.
- La fermeture de 150 centres d'accès à l'IVG, la baisse des subventions pour les plannings familiaux et la casse des services publics qui limitent la prise en charge spécifique des femmes et minorités de genre.
- L'impunité et l'omertà autour des personnes accusées de VSS, notamment quand cette impunité découle du statut privilégié de l'agresseur, auprès des pouvoirs politiques, économiques et culturels.

Nous revendiquons :

- L'écoute et la valorisation de la parole des premiers concernés.es.
- L'urgence à lutter contre les violences sexistes et sexuelles avec des moyens à la hauteur de la réalité.
- Une société débarrassée du sexisme, du racisme, de l'islamophobie, de l'antisémitisme et de toute autre instrumentalisation du corps des femmes.
- Notre solidarité avec les femmes et minorités de genre du monde entier dans toutes les zones de guerre et de conflit.
- Des papiers et la libre circulation pour tou.te.s.
- L'égalité au travail : l'égalité salariale et la revalorisation des professions féminisées, souvent les plus précaires en améliorant les conditions de travail et en reconnaissant la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- L'abrogation de la réforme des retraites et la loi immigration.
- Le rattrapage des pensions des femmes retraitées.
- La répartition des tâches domestiques et parentales nécessite une accélération et une généralisation des politiques contre les stéréotypes sexués et ce, dès le plus jeune âge, et la création de services publics de la petite enfance et de la perte d'autonomie.
- La constitutionnalisation du droit à l'IVG et son accès sur tout le territoire.
- Des services publics de qualités qui prennent en compte les spécificités des femmes et minorités de genre
- Droit à disposer de nos corps autonomie pour toutes : PMA pour toutes, droit à disposer de ses gamètes, fin des stérilisations et avortements forcés infligés aux femmes handicapées.

Nos organisations appellent à manifester à Rouen le 8 mars 2024 à 18h devant le musée des Beaux-Arts.



Annexe 2 B

8 mars 2024

Pour un féminisme universaliste !

Solidarité avec les femmes du monde entier !

Unité contre notre ennemi commun : le patriarcat !



La constitutionnalisation de l'avortement, votée par le Congrès le 4 mars, est une victoire historique pour les femmes dans leur long combat contre l'obscurantisme : c'est un signal fort et porteur d'espoir qui a été envoyé à toutes celles qui se battent dans le monde entier pour que ce droit leur soit reconnu. Ce qui paraissait impossible est devenu réalité et cela redonne de l'énergie pour tous les combats qui restent à mener, dans tant de domaines...

Le CREAL, partie prenante depuis de nombreuses années de l'organisation unitaire de la *Journée internationale de lutte pour les droits des femmes*, en a été éliminé en 2024 car ses prises de position déplaisent à certaines composantes du mouvement féministe.

Nous continuerons néanmoins à porter le combat féministe qui est le nôtre en étant présent.es, encore et toujours, dans la manifestation pour y défendre nos idées et ce, malgré les agressions dont le CREAL a été l'objet, ainsi que le **Mouvement du Nid**, le 8 mars dernier (cf. encadré au verso).

La recherche de l'unité est un élément essentiel pour les luttes : à celles et ceux à qui les divisions pourraient donner envie de fuir, nous demandons au contraire de faire connaître leur mécontentement et de soutenir notre démarche.

Si la victoire « historique » sur l'IVG a été possible, c'est d'abord parce que **les associations féministes ont mené ensemble le combat** pendant des années, et aussi que parce que des élues aussi diverses que l'insoumise Mathilde Panot, l'écologiste Mélanie Vogel, la socialiste Laurence Rossignol, la communiste Laurence Cohen ou la macroniste Aurore Bergé (entre autres) ont accepté de travailler ensemble malgré les divergences. Chacune y mettant du sien.

Nous ne cesserons jamais de le proclamer : **l'avortement est un droit fondamental**. Mais le texte voté a fait l'objet d'un compromis : il faudra donc rester vigilant.es.

Il faudra aussi se battre pour que les femmes puissent exercer correctement ce droit dans la pratique : réouverture des CIVG fermés, suppression de la double clause de conscience...

En cette journée internationale, nous affirmons notre solidarité avec les femmes du monde entier qui subissent l'oppression patriarcale et dont les droits sont bafoués.

Solidarité avec les **Iraniennes** qui continuent à lutter au péril de leur vie contre le port obligatoire du voile, symbole de toutes les oppressions. La répression contre le peuple iranien ne faiblit pas : le 1^{er} mars, alors que des élections législatives verrouillées se déroulaient en Iran, Shervin Hajipour, auteur de « **Barayé** », hymne du mouvement **Femme, Vie, Liberté**, a été condamné à trois ans et huit mois de prison.

Solidarité avec les **Afghanes** privées d'accès à l'école et aux soins, empêchées de travailler, violemment réprimées par les talibans. Comme les Iraniennes, elles vivent un véritable **apartheid fondé sur le sexe**, qui doit être sanctionné au niveau international.

Nous dénonçons fermement toutes les agressions envers les femmes musulmanes mais nous apportons aussi notre soutien à toutes celles qui subissent pressions ou contraintes pour se voiler, y compris en France. Le voile est utilisé comme un instrument de domination des femmes et, à ce titre, il relève donc du patriarcat.

Rouen

Les anti-avortement s'acharnent contre l'Institut Simone-Veil !

Ce centre entièrement dédié à l'IVG offre une prise en charge précoce et un lieu d'écoute et de soins à toutes les femmes se posant la question d'un avortement.

Il subit d'incessantes attaques depuis plusieurs mois. De faux rendez-vous sont régulièrement pris pour saturer l'agenda. En septembre, alors qu'Elisabeth Borne devait venir à Rouen, le tag « *Borne, ta mère aurait dû t'avorter* », a été découvert. Début février, son site a été piraté : quand on le consultait, on tombait sur une image de pornographie : sa fondatrice, **Marianne Lainé**, a déposé plainte.

Nous apportons tout notre soutien à l'Institut Simone-Veil ainsi qu'aux médecins et professionnels de santé qui lui permettent de fonctionner. Les auteurs des attaques doivent être identifiés et poursuivis. Nous demandons également que les pouvoirs publics débloquent tous les moyens nécessaires à la pérennisation de cette structure unique en France.

La Réputation - Enquête sur la fabrique des « filles faciles »

Conférence-débat avec **Laure DAUSSY**, journaliste d'investigation et reporter à *Charlie-Hebdo*

Invitée du CREAL76 dans le cadre du festival « *Rouen donne des Elles 2024* »

Pendant un an, **Laure Daussy** a enquêté sur la condition des jeunes filles dans la ville de Creil où, en 2019, Shaïna, 15 ans, a été poignardée et brûlée vive par son petit ami, dont elle était enceinte. À partir de ce terrible féminicide, elle donne la parole aux habitant.es des quartiers populaires de cette région dans le livre qu'elle vient de publier.

Samedi 16 mars 2024 à 14h30 - Rouen, Auditorium de la Bibliothèque Simone-de-Beauvoir

Gratuit sur inscription auprès de la bibliothèque : lien en page d'accueil du site www.creal76.fr

L'interdiction du port du voile dans l'espace public serait liberticide. Par contre, la **loi du 15 mars 2004** interdisant aux élèves des écoles, collèges et lycées publics, en application du principe de laïcité, « *le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse* », fait toujours la preuve de sa nécessité et de sa pertinence.

Les accusations d'islamophobie - terme polysémique que nous n'utilisons pas - **visent à assimiler la laïcité au racisme.**

Le **CREAL** est résolument engagé pour la défense des libertés fondamentales et contre le racisme et l'extrême-droite. Il combat notamment la **loi immigration** qui va considérablement aggraver la situation des migrants, et doublement celle des migrantes.

En revanche, il a régulièrement critiqué les religions - toutes les religions. Cette critique s'en prend aux dogmes, à leurs défauts, leurs méfaits, leur emprise, et nullement aux croyant.es.

Critique des religions particulièrement pertinente d'un point de vue féministe car elles savent parfaitement s'unir, entre elles et avec les droites réactionnaires, quand il s'agit de maintenir leur emprise sur le corps des femmes.

En cette journée internationale, nous pensons à toutes les femmes confrontées aux guerres qui sévissent dans le monde.

À celles qui subissent des bombardements massifs, qui n'arrivent pas à nourrir leur famille, qui sont contraintes à l'exode...

Nous dénonçons le viol utilisé comme arme de guerre ou de propagande. **Tous les viols doivent être dénoncés comme des atrocités et des crimes**, quelle que soit la nationalité, la religion réelle ou supposée des victimes, quels que soient leurs auteurs.

Tout doit être mis en œuvre pour éradiquer **les mutilations sexuelles, les mariages forcés, les mariages des enfants**, qui constituent des violations des droits humains élémentaires.

Nous combattons les idéologies sexistes et LGBTphobes. Nous soutenons celles et ceux qui luttent pour **vivre librement leur sexualité, pour l'accès à la contraception et à l'avortement**, gratuitement et en toute sécurité.

Le scandale des féminicides doit cesser ! **Nous voulons vivre dans une société sans violence sexiste et sexuelle !** Pour cela, il faut une volonté politique et des moyens : **pas moins de 3 milliards !**

Nous dénonçons toutes les agressions dont sont victimes celles qui se définissent comme des « *travailleuses du sexe* » mais nous n'oublions pas que beaucoup de prostituées sont contraintes par des réseaux de traite, des proxénètes et que la prostitution des mineures augmente. Nous soutenons la loi de 2016 « *visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées* ». **La marchandisation du corps des femmes est une violence** et une des manifestations du patriarcat.

Pour lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles, il est important de **mettre en place une éducation féministe et égalitaire**. Elle doit être pour cela préservée de toute influence religieuse, ce que seule l'école publique laïque peut garantir.

Nous sommes solidaires de toutes les premières de corvée percutées par la précarité, les bas salaires et le temps partiel subi. Les femmes immigrées sans papiers sont surexploitées : elles doivent être régularisées.

Nous exigeons **l'égalité salariale**, des salaires dignes et des emplois stables, **l'abrogation de la réforme des retraites** et des dernières lois restrictives sur le chômage et le RSA.

Le **CREAL76** défend un **féminisme universaliste** dans lequel **la laïcité constitue un point d'appui indispensable pour l'émancipation de toutes et tous**, un féminisme pleinement impliqué dans les **combats pour une société garantissant l'égalité de droit et de fait sans conditions.**

Retour sur le 8 mars 2023 et ses suites

Il y a un an, le **CREAL** se réjouissait qu'un appel unitaire large ait pu être signé pour le 8 mars.

Malheureusement, au cours de la manifestation, il a fait l'objet d'agressions répétées de jeunes femmes et hommes : insultes (« *islamophobes* », « *racistes* », « *fascistes* »), bombage des pancartes, tentative d'empêcher la prise de parole prévue.

Et les militant.es du **Mouvement du Nid**, traité.es de « *putophobes* » et de « *fachos* », ont eu leurs flyers arrachés des mains et jetés à la poubelle.

Nous n'ignorons pas que le mouvement féministe est profondément divisé, notamment sur les questions du voile et de la prostitution, mais nous avons la conviction que la discussion et l'échange sont plus utiles au mouvement social que l'insulte et la brutalité. Le **CREAL** s'est adressé à deux reprises aux organisations ayant signé l'appel unitaire pour leur demander de condamner fermement les violences.

Trois mois plus tard, seules 4 organisations avaient répondu positivement à la demande du **CREAL** : la **LDH**, la **CGT**, la **FSU** et **SOLIDAIRES**, soit 6 sur 15 si l'on compte le **CREAL** et le **Mouvement du NID**.

De plus, le 23 septembre, le groupe **Collages Rouen**, non signataire de l'appel de 2023, a fait parvenir aux membres de la liste de diffusion utilisée pour préparer le 8 mars un message de « *non soutien* » au **CREAL** particulièrement virulent, nous invitant « *à [nous] questionner sur la violence que [nos] propos ont représenté, pour [leurs] adelphe.s, travailleuse.s du sexe, racisé.e.s, dans cette manifestation* ».

En cause en particulier, notre pancarte « *Ni voile Ni prostitution À bas le patriarcat* » dont le troisième item a été occulté pour mieux en conclure que nous sommes « *putophobes, islamophobes et racistes* ».

Cette année, le **CREAL** n'a pas été contacté pour préparer le 8 mars.

Le texte d'appel « unitaire » à la manifestation est signé par les trois syndicats ayant condamné les violences de l'an dernier (**CGT, FSU, SOLIDAIRES**), quatre organisations n'ayant pas répondu à nos adresses (**GAF, Nous Toutes, Médecins du Monde, UNEF**) et... les **Collages Rouen**.

Le **Mouvement du Nid** n'y figure pas contrairement aux années précédentes...

Le travail unitaire nécessite l'exercice démocratique du débat : des approches différentes ne devraient conduire ni à des agressions, ni à des exclusions dans le camp féministe.

En se trompant d'adversaire, elles l'affaiblissent.

Nous avons un ennemi commun, c'est le patriarcat !